



L'UNION DES ARCHITECTES

48° CONGRES DES ARCHITECTES METZ , Les Arènes - 12-13-14 Octobre 2017

Année:

2017, année du 40° anniversaire de la Loi sur l'Architecture. Occasion de rappeler que « **la création architecturale est d'utilité publique** ».

Thème:

ARCHITECTES SANS LIMITES

La Loi Création Architecture et Patrimoine de 2016 et ses décrets d'application ont conforté le rôle de l'architecte dans le domaine du service au particulier en ramenant le seuil d'intervention obligatoire au niveau de 2011, et a étendu le recours à l'architecte pour des projets d'aménagements au-dessus de 2 500 m². L'UNSAFA a rappelé que la première mesure n'est qu'un retour à droit constant et que la part d'activité des architectes français dans le domaine du particulier reste très éloigné de la moyenne européenne. La seconde mesure, qui est une avancée forte pour une **meilleure participation des architectes à la qualité de l'aménagement du territoire**, pour les projets au dessus d'une certaine taille, ne nous prémunit pas d'un saucissonnage des projets, et ne peut complètement nous satisfaire.

Ces mesures sont de nature à **conforter ou à étendre le champ d'action des architectes**.

Cependant nous constatons, tant en France qu'ailleurs en Europe, le renforcement d'une tendance à classer les architectes dans des domaines de spécialisation spécifiques. Cela touche à la fois les domaines d'intervention, la taille des projets, ou encore les outils utilisés. Et cela prend désormais une tournure quasi entomologique. Chaque architecte se trouvant étiqueté et confiné dans un tiroir dont il a le plus grand mal à sortir.

Or l'exercice du métier d'architecte se caractérise par **une pratique transversale, le développement d'une pensée globale, et d'une vision synthétique** au delà de spécialités qu'il contribue à mettre en relation.

Une autre spécificité de notre profession est son devoir et sa **capacité d'adaptation à des lieux, des situations et des demandes différentes et en évolution permanente**. Cette évolution étant liée au cadre économique, réglementaire, social mais aussi culturel.

L'acte d'architecture est contextuel et notre démarche est hollistique.

Le Congrès de Metz sera une occasion de le rappeler.

Lieu:

La Ville de Metz est en la matière un endroit symbolique.

Elle est située au cœur de la nouvelle Région du Grand Est, née de la fusion de trois territoires à forte identité culturelle et se caractérisant par des contextes sociaux et économiques différents et déséquilibrés. Les architectes de la nouvelle région sont ainsi appelés à élargir leur vision pour embrasser un nouveau territoire et s'y adapter. Ce défi passionnant touche l'ensemble des architectes des régions recomposées, il touche aussi les architectes de plus en plus nombreux dont les compétences se développent hors de leur région d'origine.

Dans le Grand Est la recomposition territoriale est, l'occasion de réunir, en matière de développement durable, les trois domaines d'excellences qui ont été constitués dans chacune des régions d'origine : la filière bois en Lorraine, l'éolien en Champagne-Ardennes, la performance énergétique et le solaire en Alsace. Les architectes sont directement concernés, y compris en pour le partage et le développement de leurs compétences.

Metz est aussi situé à proximité immédiate de trois autres pays européens avec lesquels les échanges économiques et humains sont quotidiens : le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne, avec les deux proches Länder de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat. Or les échanges transfrontaliers sont aussi pour les architectes **l'occasion de développer des échanges de compétences et d'enrichir notre pensée.**

Programme:

Les ateliers, conférences et tables rondes qui seront proposés lors du Congrès 2017 de Metz seront l'occasion de prendre connaissance et position, sur l'évolution de notre métier à travers des pratiques transversales, l'adaptation à de nouveaux territoires et à un cadre économique, social et culturel en évolution , et de développer une vision élargie sur l'évolution de notre cadre réglementaire et de nos pratiques à travers des échanges avec des confrères d'autres pays européens.

Les visites du Samedi 14 Octobre prévues au Luxembourg contribueront également à nous faire découvrir des projets réalisés dans un contexte différents , parfois comme pour la Philharmonie de Christian de Portzamparc par des architectes français de renom.

Il sera l'occasion de la remise de la **18^{ème} édition du Prix du Projet Citoyen** qui est l'illustration de l'action de l'UNSFA en faveur de démarches participatives associant les architectes, les maîtres d'ouvrage et les usagers. .

Public :

Le Congrès de Metz sera riche en découverte et est ouvert à tous les architectes français, mais aussi étrangers, et à leurs partenaires de l'aménagement du cadre de vie.

La qualité d'accueil sera assurée par le syndicat local UNSFA 57 dont nous connaissons le sens de la convivialité.

**Tout devrait concourir à ce que nous soyons nombreux à Metz
les 12-13 et 14 Octobre 2016 pour le 48° CONGRES DES ARCHITECTES**

Philippe KLEIN,
Responsable Congrès UNSFA 2017